



Test salivaire positif cannabis

Par MarieLo

Bonjour,

Mon frère a un permis probatoire, jeune conducteur depuis mi-avril 2021. Il a été contrôlé hier : test alcoolémie négatif mais test salivaire positif au stupéfiant. Barre à peine visible mais présente. Il avait fumé du cannabis (2 taffes) environ 20h avant.

Le permis a été suspendu et un 2ème test salivaire a été fait pour être envoyé à l'analyse. Il a rv en fin de semaine à la gendarmerie pour exposer les faits (en audition libre). Il doit être appelé aujourd'hui ou demain avec les résultats de l'analyse salivaire.

Il pensait avoir attendu assez longtemps pour reprendre le volant.

Il a conscience des enjeux, de la perte assurée du permis (vous confirmez ?).

Y aura-t-il un délai pour repasser le permis après la suspension (on ne sait pas encore combien de temps) ? Faudra-t-il aussi refaire les 20 heures ou pourra-t-il le passer en candidat libre ?

Quel est le but de cette audience libre à la gendarmerie ?

Pensez-vous qu'il peut atteindre les 8 pts (avril 2022) avant le jugement et ainsi ne pas perdre le permis ?

Dernière question : l'inscription au casier judiciaire est-elle obligatoire ?

D'avance merci pour vos réponses,

Marie

D'avance merci pour votre réponse

Par Suisse1291

Bonjour,

Ces problèmes ayant été débattus de très nombreuses fois sur les forums de droit routier, je vous renvoie à leur lecture ou consultez un avocat spécialisé. Merci d'avance.

Par ESP

Bonjour

[url=https://www.legipermis.com/infractions/amende-stupefiant-volant.html]https://www.legipermis.com/infractions/amen
de-stupefiant-volant.html[/url]